EURL ABOUHATAB HELAL IMPORT EXPORT
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital 1.000 Euros
Siège social :
90 RUE GABRIEL PERI
93200 SAINT DENIS
RCS : 890 936 453

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 NOVEMBRE

L'an DEUX MILLE VIGNT QUATRE

A Dix heures,

L'associé unique de la société ***ABOUHATAB HELAL IMPORT EXPORT***, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 € divisé en 100 parts de **1**0 € chacune, a décidé une Assemblée Générale extraordinaire, au **90, RUE GABRIEL PERI-93200 SAINT DENIS** sur convocation de la présidence.

Monsieur Abouhatab Tarek
Président Associé **100 Parts**

TOTAL **100 parts**

Seul et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés présents ou représentés possédant 100 parts et représentant ainsi la majorité en nombre des associés et les trois quarts des parts sociales, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Abouhatab Tarek,** président

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité.

I. PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social de **(-6 226,00€).**
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du nouveau code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Monsieur Abouhatab Tarek** pour effectuer toutes les formalités de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée

